

10-14

L'an mil huit cent quatre-vingt huit le vingt janvier à huit heures d'armées, devant Nous
Bourgeois Jean Verquet, chevalier de la légion d'honneur, Maire suppléant de l'état civil de la Commune
Henri, Antoine de Kouba, Département d'Alger ont comparu les deux Bourgeois Bourgeois brigadier
gendarmerie à la résidence de Kouba, âgé de quarante ans, oulé et écoulé ci-après --

19 janvier 1888
Bernard, gendarme à la même résidence, âgé de trente quatre
ans, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier, à quatre heures du soir, le nommé Bourgeois
Henri, Antoine, né à Toudouze, âgé de vingt sept ans mil huit cent
quatre-vingt sept, fils légitime de Bourgeois Jean Baptiste et de Bourgeois Marie
Emilie, est acculé à la Caserne de gendarmerie de Kouba. Lesdits officiers de l'état civil
après mûre délibération, ont déclaré que nous avons dressé le présent acte tout nous avons
donné lecture aux déclarants et que nous avons signé avec eux.

10-15
M. arge
N. arge
Bourgeois